

n'est pas illégal, me semble éthiquement et socialement très grave.

2.17 Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir du théâtre à l'école dans le cadre de la gratuité scolaire»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Lors de la remise des prix des rencontres du théâtre jeune public à Huy cet été, l'Association des programmateurs professionnels (ASSPROPRO) en Communauté française a rappelé ses inquiétudes quant au ralentissement possible de l'activité théâtrale dans et avec les écoles, et ce, au regard de la gratuité scolaire. Comme vous le savez, Ecolo défend avec force cette gratuité et a appuyé ces dernières années toutes les mesures visant à la garantir. Parallèlement à cette question, nous souhaitons que l'enseignement réserve la plus grande place possible aux arts et à la culture. Nous avons par exemple soutenu et défendu l'inscription du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans le tronc commun, lors des travaux qui y étaient relatifs.

Les dernières mesures prises en faveur de la gratuité scolaire inquiètent pourtant le secteur théâtral qui y voit des risques de concurrence entre les animations culturelles et de limitation de la rencontre entre le théâtre et le monde scolaire. En effet, la circulaire 7052 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la gratuité d'accès de l'enseignement limite le montant maximal de participation aux frais liés aux activités scolaires culturelles et sportives, à l'exception de la piscine, à 45 euros par élève et par an. Cette limitation s'applique aux classes maternelles dès cette année académique 2019. Je tiens à préciser que les classes de maternelle se rendent au théâtre. Alors que le coût des sorties annuelles dans des lieux d'animation ou des parcs animaliers s'élève déjà à ce montant, n'existe-t-il pas un risque réel de voir la place du théâtre scolaire diminuer au sein de notre système d'éducation? Au vu de la qualité de notre théâtre jeune public, décrit comme l'un des plus vivants et créatifs au monde, et salué par les autres pays européens pour son exemplarité, cette situation serait profondément regrettable pour le jeune public, mais aussi pour les artistes et les compagnies qui le font vivre.

Sans porter atteinte à la liberté scolaire et conscients qu'un grand nombre d'écoles participent et reconnaissent la qualité et la nécessité du travail de nos compagnies de théâtre jeune public, il nous paraît important de pointer un risque de concurrence dans les choix d'animation ou d'accès à la culture. Plusieurs acteurs du monde culturel, tel qu'ASSPROPRO ou la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ), se disent solidaires du principe de la gratuité scolaire et saluent cette mesure pour les familles. Ils

s'interrogent cependant sur la poursuite du financement des sorties culturelles dans les théâtres ou les centres culturels de proximité, des représentations scolaires dans les écoles, des rencontres et des médiations avec les artistes, qui elles aussi ont un coût, etc.

Il faut souligner qu'en 2020, avec l'activation du PECA et conformément à la logique de ce dernier, ces activités devront se développer de plus en plus. Il convient dès lors d'établir une cohérence de subventionnement propre à la diffusion théâtrale. D'ailleurs, nous souhaitons travailler sur l'amélioration de cette diffusion comme nous l'avons indiqué dans la Déclaration de politique communautaire.

Ainsi, Madame la Ministre de l'Éducation, il nous apparaît important de vous entendre sur les garanties que vous pouvez apporter aux acteurs du théâtre jeune public et aux programmateurs qui collaborent avec force et attention à rapprocher les publics scolaires du monde de la création. Jeudi dernier, pour les vingt ans du cirque, des arts forains et de la rue, plusieurs artistes nous ont interpellés et ont demandé à vous rencontrer, afin de pouvoir vous exposer clairement leurs attentes. Il s'agit pour eux de ne pas segmenter la discussion, mais au contraire de l'instaurer entre vous et les différents acteurs culturels.

J'en viens donc à mes questions. Avez-vous pris pleinement conscience de cet enjeu spécifique? Que pensez-vous pouvoir répondre aux acteurs culturels et à ceux de l'enseignement sur cette question? Avez-vous reçu une demande de contact de leur part et, dans l'affirmative, un rendez-vous est-il programmé? Plus largement, la circulaire en question pose-t-elle, selon vous, des soucis de programmation de théâtre à l'école dès cette année en maternelle? Comment voyez-vous l'action du gouvernement en termes de gratuité scolaire, en rapport à cette question bien spécifique, et avec le développement du PECA sur lequel nous reviendrons, je l'espère?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les débats qui ont eu lieu au cours du processus collaboratif mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence ont permis de faire émerger différentes initiatives concernant la gratuité scolaire.

L'avis numéro 3 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit d'atteindre la gratuité scolaire grâce à des mesures qui seront mises en œuvre progressivement, en fonction des niveaux d'étude (maternel, primaire ou secondaire), de la spécificité de l'enseignement (ordinaire ou spécialisé) et de l'année d'étude.

Depuis septembre 2019, les plafonds relatifs aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) ont été fixés pour le niveau maternel. Le travail doit se poursuivre pour les autres niveaux et le chantier sera certainement plus complexe. Pour l'année scolaire

2019-2020, les nouvelles règles s'appliquent à l'ensemble des élèves de l'enseignement maternel spécialisé et uniquement aux élèves de première année de l'enseignement maternel ordinaire. Pour 2020-2021, le dispositif s'étendra aux élèves de deuxième année de l'enseignement maternel ordinaire. Enfin, dès l'année scolaire 2021-2022, le dispositif s'appliquera à l'ensemble des élèves de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé. Les montants sont indexés annuellement et plafonnés de la manière suivante: 45 euros par année scolaire et par élève pour les activités scolaires culturelles et sportives inscrites dans le projet pédagogique ou d'établissement et les déplacements qui y sont liés, ainsi que 100 euros par élève pour l'ensemble du cursus maternel pour les séjours pédagogiques avec nuitée(s), déplacements compris.

De plus, afin de soutenir le principe de gratuité, les écoles maternelles bénéficient d'une subvention spécifique à la gratuité, destinée prioritairement à l'achat de fournitures scolaires et de tout le matériel nécessaire pour atteindre les compétences telles qu'elles sont définies dans les socles de compétences initiales. Cette subvention spécifique peut également être utilisée pour diminuer l'intervention financière des parents d'élèves dans les frais liés aux activités scolaires, culturelles et sportives, aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) et aux déplacements qui y sont liés.

À ma connaissance, le service chargé du programme Théâtre à l'École n'a pas eu de souci de programmation cette année.

Le cadre budgétaire pluriannuel du Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit de consacrer une enveloppe qui montera progressivement à plus de 8,5 millions d'euros, en rythme de croisière, à indexer, pour des moyens d'encadrement et de visites culturelles, à savoir le recrutement de référents culturels pour les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) et l'optimisation de programmes de politique culturelle et éducative. Ces moyens devront permettre de garantir l'accès des élèves aux activités culturelles, en rapport avec les plans de pilotage des écoles, sans que cela ne vienne limiter l'accès à d'autres activités, comme celles du Théâtre Jeune Public.

Pour tendre vers la gratuité, une concertation sera nécessaire avec ma collègue chargée de la Culture, afin d'optimiser la cohérence des initiatives entre les acteurs culturels et scolaires, en s'appuyant sur des initiatives existantes. Nous avons la volonté de travailler ensemble très rapidement sur ce dossier.

Pour conclure, notre ambition n'est évidemment pas de diminuer l'offre scolaire, mais bien de faire en sorte que celle-ci ne repose pas davantage sur les épaules des parents. Les pouvoirs publics ont le devoir de l'intégrer dans l'offre pédagogique.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je retiens que vous n'avez pas l'intention de réduire la part du théâtre dans l'offre scolaire. C'est une excellente idée. Lorsque le théâtre a été introduit dans les écoles, au début des années 1980, l'ambition était de permettre à chaque élève d'assister à au moins un spectacle par an. Il faut poursuivre cet objectif. Depuis des années, la diffusion scolaire s'est fortement accrue. Il faut donc que chaque enfant, quels que soient son niveau social et son bagage, puisse assister à un spectacle, au moins une fois par an.

Je prends également note de votre volonté de travailler rapidement avec la ministre de la Culture. J'attire votre attention sur le fait qu'Ecolo accorde beaucoup d'importance au PECA, qui contribue à l'émancipation des personnes. Nous reviendrons donc prochainement vers vous avec des questions plus pointues sur le PECA et son mode d'application.

Je vous remercie pour les signaux positifs que vous nous avez adressés.

2.18 Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en évidence des rôles modèles féminins dans l'éducation»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Greta Thunberg dans la sphère internationale, Anuna De Wever, Adélaïde Charlier et Youna Marrette en Belgique, et même Vandana Shiva en Inde: ces noms, ce sont ceux, bien connus, des femmes militantes pour le climat. Elles ont en commun d'être des femmes et de bénéficier d'une aura médiatique particulièrement forte. Ajoutons à cela que certaines ont tout juste 18 ans. Nous voici donc face à l'émergence de quelque chose de nouveau, de rafraîchissant. Quelque chose qui m'enthousiasme en tant qu'écologiste et surtout en tant que femme.

Récemment, le journal «Moustique» a publié un article qui interroge la corrélation entre le genre et les combats écologistes. D'après l'article, les femmes seraient plus concernées par les questions environnementales que les hommes, car elles ont plus la responsabilité de s'occuper des autres, des personnes et de l'environnement. Elles sont, en outre, les premières touchées par les conséquences du changement climatique puisqu'elles font partie des personnes les plus pauvres et s'occupent en général de personnes plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées.

Aujourd'hui, les combats écologistes ne sont pas les seuls à s'illustrer par des figures féminines. Carola Rackete, la célèbre capitaine qui a tenu tête à Matteo Salvini, Malala Yousafzai, la militante des droits des femmes et prix Nobel, ou encore, Megan Rapinoe, l'emblématique capitaine de l'équipe féminine de football des États-Unis et militante pour les droits LGBTQI+, sont égale-